Direction: Direction Générale

Secrétariat Général

REF: SECGEN2007028

Signataire: MG/PC

OBJET : Rues du Port et du Chemin-Vert convention de coopération avec le Département de la Seine-Saint-Denis et la SIDEC sur le développement économique et la maîtrise foncière

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la convention sur l'opération Marcreux, rue du Port et du Chemin-vert signée le 25 novembre 1997,

Considérant que 3 avenants ont été signés depuis 1995,

Considérant qu'une convention complémentaire, tripartite, est nécessaire afin de faire face aux évolutions législatives et à celles liées à l'opération elle même,

Considérant le projet de convention complémentaire entre le Département de la Seine-Saint-Denis, la Commune d'Aubervilliers et la SIDEC,

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Union pour un Nouvel Aubervilliers» s'étant abstenus.

DELIBERE:

ARTICLE UNIQUE : Autorise le maire à signer la convention complémentaire à la convention de coopération entre le département de la Seine-Saint-Denis, la SIDEC et la Commune d'Aubervilliers pour le développement économique de la Plaine de France et la maîtrise foncière du site « MARCREUX – RUE DU CHEMIN VERT – RUE DU PORT » avec le Département de la Seine-Saint-Denis et la SEM SIDEC

Le Maire